

Image not found or type unknown



Liquidation des biens

Par **Manwella 11**, le **05/06/2020 à 17:27**

Bonjour, rnon est actuellement séparé et la procédure de divorce est en cours rnJe souhaite acheter un véhicule qui sera financé soit par un crédit avec mon propre compte bancaire, ou bien par une donation.rnQuelles sont les démarches à faire pour garder le véhicule lors de liquidation des biens ? Est ce que seulement un virement bancaire prouve la donation ?rnMerci rnCordialement